

CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE

AMENAGEMENT PAYSAGER TALUS ROCADE RUE SUZANNE LENGLEN

Entre les soussignés,

La commune d'Albi, représentée par, habilité
par délibération du conseil municipal en date du et désigné dans ce qui
suit par les termes « la commune » ;

La communauté d'agglomération de l'Albigeois, représentée par sa présidente,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL habilitée par délibération du conseil communautaire
du 6 février 2018, et désignée ci-après par « l'Agglomération » ;

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

I – CONTEXTE

Dans le cadre du doublement de la rocade d'Albi, l'opération bénéficie de subvention à hauteur de 400 000 € au titre du 1% paysage et développement.

Cette subvention sert à cofinancer (à 50% maximum) des projets portés par les collectivités du territoire.

La commune d'Albi a présenté un projet d'aménagement paysager du talus de la rocade rue Suzanne Lenglen.

Par arrêté préfectoral du 27 janvier 2017, la DREAL a attribué un montant de subvention de 3 500 € à la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour le compte de la commune.

En comité technique 1% paysage et développement du 26 septembre 2016, la DREAL a souligné la nécessité de désigner un seul maître d'ouvrage pour porter tous les dossiers de subvention.

II – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour transférer temporairement la maîtrise d'ouvrage de la commune à l'Agglomération pour permettre à l'Agglomération d'agir pour le compte de la commune pour percevoir cette subvention et la reverser à la commune.

III – MODALITÉS FINANCIÈRES

Par application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2017, l'Agglomération a sollicité la DREAL pour le versement de cette subvention.

Cette recette, réglée à l'Agglomération, net de taxes, en une seule fois, sera reversée intégralement à la commune après la conclusion de la présente convention.

IV – DURÉE DE LA CONVENTION

Cette convention prend effet le jour de la signature par les cosignataires et prend fin à la date de versement de la subvention à la commune.

Pour la commune d'Albi	Pour la communauté d'agglomération de l'Albigeois
	La présidente
	Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
A Albi, le :	A Albi le :